Comprendre le foncier agricole : quelles en sont les règles ? comment y avoir accès ?

/! la formation se tiendra SI les mesures sanitaires le permettent et SI il y a suffisamment de participants

OBJECTIFS

Identifier les différentes façons d'avoir accès à la terre sans en être propriétaire ou en devenant propriétaire : le statut du fermage, la SAFER et le contrôle des structures. Construire sa stratégie de recherche de foncier et se préparer à rencontrer

PRÉ-REQUIS

Porteurs de projet à l'installation agricole de la Loire et des territoires limitrophes

CONTENU

<u>JOURNEE 1</u>
• Quelles sont les différentes façons d'avoir accès à la terre sans en être propriétaire ou en devenant propriétaire ?
• Le fermage : champs d'application du statut du fermage, durée de bail, obligations du bailleur et du fermier, motifs et conditions de résiliation et de non-renouvellement du bail, cession et sous-location de bail, droit de préemption du fermier en place

• Appropriation de la méthode de calcul du montant du fermage.
• Le contrôle des structures : historique, objectif, champs d'application, fonctionnement, le schéma des structures, les demandes d'autorisation d'exploiter

<u>JOURNEE 1</u>
• La SAFER : historique, missions, fonctionnement, moyens d'intervention, droit de préemption, attribution en propriété, opérations locatives
• Les outils concrets : notification de projet de vente SAFER, appel à candidature SAFER

• D'autres moyens de recherche : RDI, réseau de référents foncier, Comité Locaux d'Installation, collectivités locales...
• Les facteurs de la réussite de la rencontre, le phénomène de projection, la notion de génération
• Construction de son plan d'action de recherche de foncier, en remobilisant les informations des deux journées et en s'adaptant au contexte local de la zone où on recherche du terrain.
• Bilan : ressenti et évaluation à l'issue de la formation

Méthodes pédagogiques : pédagogie active avec alternance d'apports théoriques, de séquences de travail en individuel, en sous groupe et en groupe.

Modalités d'évaluation des acquis : un questionnaire d'évaluation des acquis et de la satisfaction sera remis en fin de formation.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADDEAR Loire

DURÉE : 2 jour(s)
DATE LIMITE : 13/02/2020

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

Adhésion à l'ADDEAR (20 € pour les porteurs de projet) + frais pédagogiques (364 €). Prise en charge des frais pédagogiques souhaitée (CPF/Pôle Emploi/VIVEA...). En l'absence de droit à la formation, nous contacter pour convenir d'une contribution accepta

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Elodie Butin, accompagnatrice
ADDEAR 42
elodie@addear42.fr
ADDEAR Loire
Maison des Paysans
Lieu-dit Le Treuil
42330 CHAMBOEUF
Tel. 04 77 26 45 51
N° d'organisme de formation : 82420117742
Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation. / 92% de nos stagiaires sont satisfaits par notre offre de formation.

NOTE : Repas partagé tiré du sac le midi

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
29/06/2020	Maison des paysans Lieu-dit Le Treuil 42330 Loire	Audrey Bideau, juriste spécialiste du droit rural au Comité d'Action Juridique Auvergne Rhône-Alpes Elodie Butin, accompagnatrice ADDEAR 42

30/06/2020	Maison des paysans Lieu-dit Le Treuil 42330 Loire	Audrey Bideau, juriste spécialiste du droit rural au Comité d'Action Juridique Auvergne Rhône-Alpes Delphine Guilhot & Elodie Butin, accompagnatrices installation ADDEAR 42

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)